

Caribous émissaires

Mémoire de Solidarité Gaspésie
à la Commission indépendante sur les caribous
13 mai 2022

Introduction :

Solidarité Gaspésie est un regroupement citoyen préoccupé par le développement de notre région. Soucieux de valoriser un meilleur dialogue entre les élus municipaux, provinciaux, fédéraux et les citoyens et citoyennes, nous nous intéressons aux enjeux sociaux, économiques, culturels et environnementaux soulevés par le développement de notre région.

Nous sommes animés par une démarche non partisane. Nous cherchons à mettre en œuvre un modèle de développement qui s'appuie notamment sur les PME locales (régionales) et qui permet de soutenir la création d'emplois durables chez nous. Nous valorisons un développement global prenant en charge tout autant les dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales du développement territorial. Enfin, nous souhaitons contribuer à la vitalité d'un vaste mouvement citoyen capable de redonner un élan soutenu et décisif et un pouvoir d'action accru aux habitants du territoire gaspésien.

En 2021, nous avons été appelés à nous impliquer dans la protection de forêts anciennes situées au sein de la ZEC des Anses à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Chandler, deuxième plus grande ville en Gaspésie et le siège de la MRC du Rocher-Percé. Lors de notre implication dans ce dossier, plusieurs enjeux importants concernant l'usage du territoire, la mise en œuvre de consultations publiques, le rôle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont été soulevés. À la suite de notre analyse du dossier de la ZEC des Anses, nous voyons des enjeux semblables dans le dossier des caribous de la Gaspésie. En 2022, Solidarité Gaspésie a donc entamé une analyse de la filière du caribou forestier de la Gaspésie, un sujet d'actualité qui suscite un vif débat. Dès le début de notre évaluation de ce dossier, nous avons noté l'absence d'une analyse globale et des lacunes d'objectifs clairs et mesurables. Nous avons été laissés avec le sentiment d'un dossier où beaucoup de travail a été fait, sans beaucoup d'impact, et absent d'une vision d'avenir. Nous avons donc procédé à une réanalyse du dossier, et à une réévaluation de certaines préconceptions liées à la filière forestière en Gaspésie.

Dans les pages à venir, nous élaborons notre analyse de ce dossier et des enjeux importants pour la santé et sécurité des caribous et des gaspésiens, ainsi que pour l'économie et l'usage du territoire gaspésien. Nous élaborerons des recommandations qui visent à protéger le caribou tout en valorisant les terres publiques pour le bien de tous.

« Et le bouc sur lequel est tombé le sort pour Azazel sera placé vivant devant l'Éternel, afin qu'il serve à faire l'expiation et qu'il soit lâché dans le désert pour Azazel. »

- Lévitique 16 :10

Le titre de ce mémoire fait référence à la pratique biblique de choisir un animal qui sera abandonné dans le désert afin d'expier les péchés du peuple et qui, plutôt que d'être sacrifié avec honneur, est oublié et voué à une mort lente, emporté par le démon Azazel. Cette

pratique est à l'origine de l'expression « bouc émissaire ». Dans le cas du peuple québécois, le caribou, emblématique de la nature et des grands espaces, est l'animal choisi pour être abandonné dans un désert déboisé afin d'expier nos péchés collectifs d'avarice, de paresse, et d'orgueil. Le caribou sert donc de « bouc émissaire » pour le peuple québécois.

Contexte :

Le caribou de la Gaspésie est une population relique de caribous de l'écotype montagnard, et la seule au sud du fleuve St-Laurent. L'autre population de caribous montagnards du Québec se trouve dans les monts Torngat à l'extrémité nord de la province (MFFP 2018). En 1937, un parc de 1285 km² a été établi dans les montagnes Chic-Choc en Gaspésie afin d'offrir un refuge permanent pour cette espèce emblématique. En 1981, le gouvernement du Québec a réduit cette superficie de près de 40%, soit à seulement 800 km².

Le caribou de la Gaspésie est bien étudié depuis 1950, avec des caractérisations de cheptel qui remontent aux années 1970. Antérieurement, la population était formée de quatre groupes, sur les Monts Logan, Albert, McGerrigle, et Copper (près de Murdochville). La date de disparition du troupeau Copper n'est pas connue. Depuis 2008, le cheptel décroît de façon alarmante, et est maintenant estimé à environ 32 individus. L'altération et la perte d'habitat par l'exploitation forestière sont reconnues comme étant les causes ultimes du déclin du caribou (Vors et coll., 2007, Festa-Bianchet et coll., 2011). Plus particulièrement, le rajeunissement des forêts suivant la récolte d'arbres matures ou anciens et leur remplacement par des plantations sylvicoles est néfaste pour plusieurs raisons y inclus l'augmentation de la prédation. Finalement, le caribou préfère ne pas s'approcher des activités humaines, démontrant un évitement de ces secteurs par une distance de 9,2 km (Schaefer et Mahoney, 2007) allant à 13 km (Vors et coll., 2007).

Analyse :

Dans cette section, nous présenterons les principaux impacts de l'industrie forestière en Gaspésie, et son impact sur les caribous et la population gaspésienne. Nous examinerons les impacts économiques et les coûts d'opportunité de la gestion du territoire tel que pratiqué par le MFFP, et le débalancement entre l'étendue du territoire voué à l'industrie forestière en comparaison à son apport à l'économie gaspésienne. La section options présentera des pistes de solution possibles pour rebalancer l'usage du territoire gaspésien au profit de tous plutôt qu'au bénéfice d'une seule industrie.

Les activités forestières dans l'aire de répartition et de la zone d'habitat essentiel du caribou :

Les récoltes de bois, les travaux sylvicoles, et autres activités forestières ont lieu de façon continue à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou, en dépit de plusieurs engagements à renoncer à ces activités de la part du MFFP et en dépit des recommandations du Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029 (Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie, 2018). Au moment de la préparation de ce

document, une consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) vient d'être complétée (17 février au 14 mars 2022), qui propose encore des coupes, éclaircies, récoltes, travaux sylvicoles et autres à l'intérieur de l'aire de répartition des caribous.

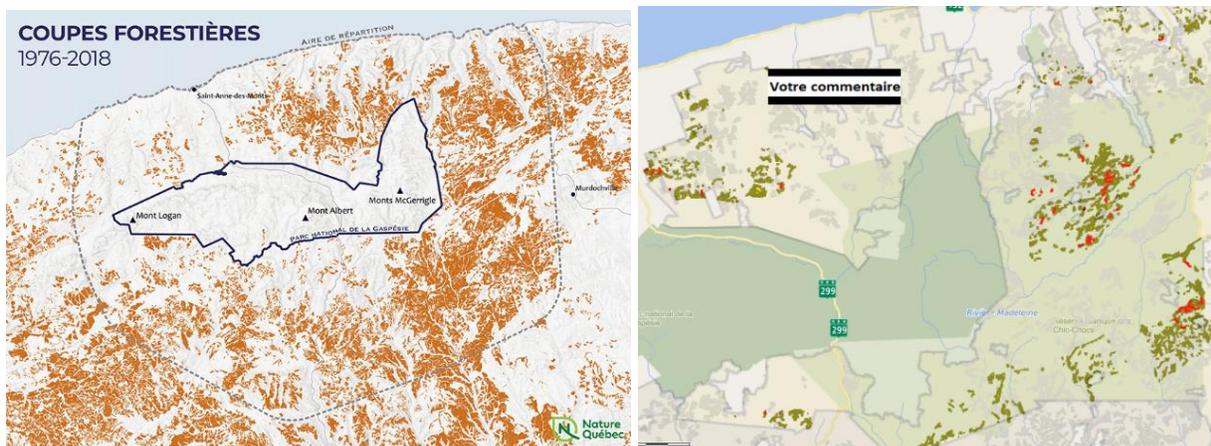


Figure 1 : coupes forestières a) passées et b) proposées à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie (ligne pointillée bleue en a) (sources : Nature Québec et MFFP)

L'incidence économique de l'industrie forestière en Gaspésie :

L'industrie forestière est perçue comme étant un pilier économique de la Gaspésie. Cependant, selon les données du MFFP, l'industrie forestière ne contribue que pour 2,2 % des emplois et 1,9% du Produit intérieur brut (PIB) régional de la Gaspésie. Une étude préparée par le MFFP note que « la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est la seule région, de celles analysées dans ce document, dont aucune MRC ne figure parmi les 25 avec les IDE [indice de dépendance économique] les plus élevés au Québec. » (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, mai 2019). Les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec démontrent la même tendance, avec l'industrie forestière primaire contribuant 0,7% au PIB régional, comparativement à 3,7% pour l'agriculture en 2016 et 3,0% pour les pêches. Les industries de transformation présentent les mêmes tendances, avec la fabrication de produits du bois contribuant 1% au PIB régional, tandis que la fabrication alimentaire contribue pour 2,2% (Institut des statistiques du Québec, année 2016).

Lorsque présentée avec ces données, l'industrie forestière réplique qu'il y a aussi des emplois indirects qui ne sont pas comptabilisés. Cependant il y a des emplois indirects semblables en agriculture et dans les pêches. Par exemple, on peut parler de machinerie lourde et mécanique, que ce soit timberjack, tracteur, ou bateau. On peut analyser les emplois saisonniers, que ce soit en sylviculture, en agriculture ou dans les pêches. Nous avons donc insisté sur l'utilisation des données telles que présentées par l'Institut de la statistique du Québec, dans le but d'assurer la neutralité et la consistance entre le choix des données.

Une étude publiée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) en octobre 2020 démontrait que l'apport fiscal net de l'industrie forestière au Québec est négatif, générant \$0,41 pour chaque dollar investi par les gouvernements. Ceci fait suite à un déclin de l'industrie forestière depuis l'an 2000. De plus, les dépenses réelles du MFFP ont été réduites de près de 30% entre 2007 et 2013, passant de 664 M\$ à 471 M\$ (Schepper et Bégin, 2020), probablement dû au manque de revenus fiscaux provenant de l'industrie.

À l'échelle du Québec, l'industrie forestière comptait 100 000 employés lors de la rédaction du rapport de la Commission Coulombe en 2004 (Coulombe, 2004), mais aujourd'hui n'en compte que 60 000. Il y a eu un déclin de 40 000 emplois au cours des 18 dernières années, soit en moyenne plus de 2000 emplois forestiers perdus par année au Québec.

Pris ensemble, ces indicateurs pointent au même résultat : l'industrie forestière n'est pas, ou n'est plus, un pilier économique de la Gaspésie.

La gestion du territoire public et les coûts d'opportunité économiques en Gaspésie :

En dépit du faible apport économique de l'industrie forestière, environ 70% du territoire de la Gaspésie est une forêt publique gérée par le MFFP dont le rôle primaire est de fournir de la matière ligneuse pour l'industrie forestière. Cette gestion qui appuie principalement une industrie en déclin entraîne des coûts d'opportunité qui ne semblent pas avoir été comptabilisés. Par exemple, à la page 35 du Document de consultation de la Commission indépendante sur le caribou, le MFFP cite les retombées économiques des efforts de conservation de caribou en notant « Afin de réaliser l'analyse économique des impacts des scénarios, les données ont été éclatées par essence selon la répartition des essences des possibilités forestières 2023-2028 pour chaque unité d'aménagement touchée. » (MFFP, 2022). Cette vision à œillères de l'apport économique étant seulement relié à l'essence et des mètres cubes des forêts empêche une pleine analyse des retombées économiques potentielles d'autres usages du territoire. Il n'est pas surprenant que le ministère des Forêts se concentre sur les forêts, mais le MFFP pourrait et devrait entamer une analyse plus exhaustive des retombées économiques dans les territoires qu'il contrôle. S'il n'a pas les ressources pour le faire, un autre modèle de gestion du territoire s'impose. Au minimum, le Gouvernement du Québec devrait inclure en consultation les autres ministères impliqués, tel le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Québec (MAPAQ) qui ont tous un droit de regard sur l'usage du territoire gaspésien. Quel est le rôle du MAPAQ lorsque le MFFP octroie des droits de coupes forestières dans des érablières en production? Les producteurs forestiers privés de la Gaspésie sont intimement liés au MAPAQ, mais les forêts publiques qui relèvent du MFFP semblent être gérés sans aucune reconnaissance du milieu plus large.

Les coûts d'opportunité dans trois industries importantes au Québec devraient particulièrement être examinés, soit l'acériculture, les bleuetières, et l'écotourisme. Ce sont trois industries qui sont limitées par les pratiques de gestion du territoire du MFFP. Il est possible que d'autres industries telles la vente de crédits carbone offrent de plus grandes retombées économiques. D'autres filières importantes telles la récolte de produits forestiers non-ligneux (PFNL), l'éducation post-secondaire et la filière éolienne offrent aussi des possibilités de développement stratégique du territoire gaspésien.

L'acériculture requiert des arbres matures ou anciens et n'est pas compatible avec une approche de « rajeunissement » ou de plantations de résineux. Les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie comptent 556 entreprises acéricoles et 11,8% du contingent québécois. « En 2017, le ministre s'est engagé à évaluer le potentiel acéricole au Québec. Cette évaluation comprendra notamment une cartographie du potentiel acéricole à traiter en priorité pour le développement de l'acériculture dans les forêts du domaine de l'État, en vue d'une éventuelle annonce de contingent de production acéricole. » (Bilan Quinquennal de l'aménagement durable des forêts, 2013-2018). En 2020, les producteurs et productrices acéricoles du Québec ont dénoncé la stratégie nationale de production de bois annoncée par le MFFP. En 2022, certains acériculteurs du Québec dénoncent encore le « manque de transparence dans la gouvernance de la Table GIRT, alléguant même un conflit d'intérêts majeur » (Ménard, M. La terre de chez nous, 17 février 2022). Lors de l'implication de Solidarité Gaspésie dans le dossier de la ZEC des Anses, nous avons noté que le MFFP avait prévu des chemins d'accès au travers d'une érablière en production, ce qui aurait mené à la destruction d'érables matures de plus de 200 ans et à des dommages irrécupérables pour le producteur qui détient un permis acéricole du MFFP.

Bleuetières : L'état octroie des baux pour les bleuetières sur les terres de l'État. Seulement un bail de bleuetière est actif en Gaspésie, sur une superficie de 344 hectares. Ceci représente 1% de toutes les surfaces publiques utilisées à des fins de bleuetières au Québec. L'aménagement de bleuetières est compatible avec le rajeunissement des forêts et les plantations de résineux. Cependant, la combinaison de reboisement et bleuetières ne semble pas être implantée sur les terres publiques en Gaspésie, bien que la Gaspésie soit dotée d'une usine de congélation qui est un joueur majeur dans l'industrie des bleuets et que l'industrie agroalimentaire est un vrai pilier de l'économie gaspésienne.

L'essor du tourisme en Gaspésie offre une occasion importante d'utiliser le territoire gaspésien à d'autres fins que la sylviculture. En 2016, l'industrie touristique en Gaspésie fournissait des revenus bruts de plus de \$44 millions, soit 1.3% du PIB régional ou environ le double de l'industrie forestière, et a démontré une croissance continue depuis ce temps. L'expansion du tourisme d'hiver et des centres de ski offrent des occasions de développer d'autres usages pour le territoire gaspésien. Cependant, le tourisme devra être encadré afin de réduire son impact sur les caribous. Présentement, la route 595 pour véhicules tout terrain et motoneiges traverse

l'aire de répartition du caribou. Est-ce que ce chemin forestier majeur devrait être déplacé à l'extérieur de l'aire de répartition afin d'aider au rétablissement de l'habitat du caribou? Cette question relative à la gestion du territoire ne semble pas avoir été posée.

Sylviculture

Un rapport du Vérificateur général du Québec, publié en 2017, soulevait une critique parallèle, soit « Le processus menant au choix des travaux sylvicoles ne permet pas de prendre les meilleures décisions afin de maximiser les retombées de ces travaux. » (Vérificateur général du Québec, 2017). Dans la même veine, deux nations Innus situés sur la Côte-Nord et au Saguenay poursuivent le gouvernement devant la Cour supérieure du Québec pour avoir « manqué délibérément à son obligation constitutionnelle » envers les caribous et les nations autochtones.

Prises ensemble, ces données dressent le portrait de terres publiques mal gérées, en Gaspésie ainsi qu'ailleurs au Québec. Les retombées économiques et fiscales ne sont pas optimisées. 70% du territoire de la Gaspésie présente seulement 2% des retombées économiques ou d'emploi. La gestion des terres publiques par le MFFP en Gaspésie n'est pas un atout pour la Gaspésie et pourrait même servir de frein économique pour la région en entier. Les coûts d'opportunité de cet usage du territoire ne sont pas comptabilisés.

Les consultations publiques du MFFP et les interactions avec le milieu gaspésien :

Les consultations publiques effectuées par le MFFP dans le cadre des PAFIO pour les unités d'aménagement forestier sont peu crédibles. Il n'y a pas de calendrier fixe pour les consultations publiques, alors ces « consultations » peuvent surgir à n'importe quel moment. Les délais sont courts, avec le minimum de publicité et de temps possibles. Les documents à consulter sont énormes, et exigent une connaissance approfondie de la terminologie forestière ainsi qu'un accès et des compétences en informatique. L'espace fourni pour accepter les commentaires est minime et ne se prête pas à une réflexion approfondie. Il n'y a aucun suivi auprès de ceux qui fournissent des commentaires. Le public est laissé avec l'impression d'un trou noir qui ne s'intéresse aucunement à leurs préoccupations.

En 2022 par exemple, une consultation publique sur le PAFIO de l'unité d'aménagement 112-63, qui inclut l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, a été entreprise entre le 17 février 2022 et le 14 mars 2022, soit 18 jours ouvrables ou 29 jours en total. L'annonce a été publiée une seule fois, dans un seul journal papier, et réfère le lecteur à un lien URL qu'il doit inscrire lui-même dans son engin de recherche. Une fois arrivé sur ce site internet, les commentaires ne sont acceptés que pour de très petites surfaces. En comparaison, une consultation publique du Gouvernement du Canada sur le caribou de la Gaspésie en 2022 était ouverte pour 90 jours, annoncée et promue sur les réseaux sociaux ainsi que dans les médias traditionnels, et les commentaires ont fait l'objet de suivi par courriel. Le manque de transparence et la difficulté

de fournir des commentaires sur les travaux proposés par le MFFP nuisent à la confiance publique dans le processus.

En plus du manque de transparence dans les consultations publiques, lors de ses activités en 2021 Solidarité Gaspésie a découvert que les instances municipales et les MRC ne sont pas au fait des travaux forestiers qui auront lieu au sein de leurs municipalités, et ne sont pas avisées de l'impact de ces travaux. De plus, Solidarité Gaspésie a aussi constaté que les données sur lesquelles le MFFP s'appuie dans ses décisions ne sont pas à jour, ou sont inexactes, et que les caractérisations des territoires visés ne sont pas faites de façon routinière dû au manque de personnel. De ce fait, les décisions du MFFP sont prises sans avoir des données adéquates, exactes ou précises. Selon des communications personnelles, le MFFP compte sur les entreprises forestières pour faire une caractérisation du terrain avant d'entreprendre des coupes, et aussi pour assurer la conformité avec la réglementation. Il n'est pas évident que le MFFP détient les ressources nécessaires pour assurer que la conformité aux normes est adéquate. En exemple concret, lors de notre intervention dans le dossier de la ZEC des Anses, le MFFP nous a avisé que les coupes prévues étaient dans une aire où un feu en 1922 avait entièrement détruit la forêt. Suite à notre insistance pour une caractérisation du territoire visé par les coupes proposées, le MFFP a découvert 20 secteurs avec des forêts exceptionnelles ou anciennes dans une aire de 45 km² à l'intérieur des limites de la Ville de Chandler. Sans l'intervention de Solidarité Gaspésie, ces forêts anciennes auraient été fauchées sans plus de considération, et des forêts vierges d'érables et de cèdres d'âge estimée entre 200 et 450 ans auraient été « rajeunies » en pousses de sapin, sans aucun égard pour l'impact sur l'eau potable, les infrastructures municipales, ou les possibilités de développement durable qui apporteraient des retombées économiques importantes.

Les impacts de l'industrie forestière sur la société gaspésienne :

On peut aussi se questionner sur l'impact de l'industrie forestière sur la main d'œuvre gaspésienne, en particulier combien de réclamations de CNESST sont faites pour des incidents de travail au sein de l'industrie forestière en Gaspésie. Les résultats de ces impacts de l'industrie forestière sont difficiles à déceler à cause de l'amalgamation des statistiques au Québec. Cependant, en 2018 une étude canadienne classait l'industrie forestière comme la plus dangereuse, avec 2.8% des employés décédés ou blessés, et de plus une compensation moindre que les autres industries. Cette étude soulignait que l'industrie forestière offre le moins de plus-value en termes économiques pour les employés. (Canadian Forest Industries, 27 août 2018)

Finalement, le MFFP ne tient pas en considération les impacts des travaux forestiers sur les infrastructures publiques et les citoyens qui ne sont pas impliqués dans l'industrie forestière. Par exemple, l'impact des coupes forestières sur les réseaux hydriques et l'eau potable ne font pas partie du mandat du MFFP, et il délègue aux entreprises forestières la tâche d'assurer le respect des règlements. L'impact sur le système de transport aussi n'est pas plus évalué par le

MFFP, et n'est pas inclus dans les contrats d'approvisionnement garantis ou l'octroi de droits de coupe. Les taux de mortalité et de morbidité des Gaspésiens suite à des incidents routiers impliquant des camions à bois n'est pas pris en considération dans le développement des PAFIOs.

Bref, le système de consultation publique mis en place par le MFFP ne fonctionne pas. Les données sur lesquelles reposent les recommandations du MFFP sont incomplètes, voire fausses ; le système de consultation en ligne est lourd, difficile d'accès, et presque sans publicité. Les MRC et les municipalités impliquées ou affectées par les travaux forestiers ne sont pas avisées des activités. L'impact négatif sur la population, la société et l'économie plus large n'est pas pris en considération. Le MFFP ne dispose pas de ressources nécessaires pour assurer la bonne gestion du territoire pour lequel il a la finalité décisionnelle.

Les options

La section Analyse de ce document peint le portrait d'une industrie forestière qui exerce une influence démesurée dépassant largement sa contribution à l'économie et à la société québécoise. En Gaspésie, l'industrie forestière plane sur une réputation de « pilier économique » qui n'est plus méritée. La section Analyse peint aussi le portrait d'un ministère qui peine à réaliser son mandat de gestion des forêts publiques et du territoire dont il a la responsabilité de gérer pour le bien public. Le MFFP contrôle 70% du territoire de la Gaspésie, mais l'utilise largement pour appuyer une industrie qui ne fournit que 2% de l'économie et des emplois. Ce déséquilibre en termes d'investissements et de bénéfices est un frein économique pour toute la Gaspésie. Le caribou, emblématique de la Gaspésie, est le bouc émissaire de cette industrie, sacrifié pour assurer des profits aux dépens de l'État et de la société.

En dépit des difficultés apparentes dans la protection des caribous, il est possible de rebâtir une harde à partir d'un très petit nombre d'individus, tel que démontré par la harde Klinse-Za en Colombie-Britannique, qui dénombrait 38 en 2013 mais qui compte maintenant 114 individus, suite à une initiative de gestion chapeauté par les premières nations locales et l'entreprise forestière Teck, en partenariat avec le gouvernement provincial (Teck, 2021). La patience est de mise, et les démarches doivent être entreprises dès que possible mais avec une vision à très long terme. Cette vision est absente du Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029 publié en 2018 par le MFFP. L'absence d'objectifs clairs rappelle les commentaires du vérificateur général sur les travaux sylvicoles. Le mode de gestion du territoire public par le MFFP et le manque de consultations publiques valides nuit au développement de partenariats productifs et efficaces comme celui de la harde Klinse-Za.

Mais mettre le focus seulement sur le caribou n'est pas une solution au problème de fond : la mauvaise gestion du territoire public en Gaspésie. Il existe des solutions plus larges, et une

vision plus large : plutôt que viser un nombre minimum requis pour assurer la pérennité du caribou, pourquoi ne pas s'inspirer d'un modèle 100% gaspésien, le homard?

Les gaspésiens ont déjà vécu l'impact d'industries en décroissance, notamment au début des années 1990 dans la filière des pêches. À ce moment, l'industrie de la morue et l'industrie du homard battaient de l'aile, décimées par la même mauvaise gestion de la ressource qu'on voit dans le dossier des forêts et des caribous de la Gaspésie. Mais les deux industries de pêche ont suivi deux cheminements très différents. L'effondrement des stocks de morue et le moratoire sur la pêche en 1993 ont signalé la fin de la pêche à la morue, possiblement en permanence. Conscients de ce désastre économique, les pêcheurs de homard se regroupent en 1995 et mettent en place des mesures de conservation. Vingt ans plus tard, en 2013, ces efforts de conservation commencent à porter fruit, et le volume de homard pêché commence à augmenter de façon significative, passant de 1418 tonnes en 2013 à 4544 tonnes en 2021. En même temps, la qualité et le prix demandé augmentent, et les records font place l'un à l'autre, passant de \$13 millions en ventes en 2013 à \$86 millions en 2021. En 2016, l'année de comparaison statistique utilisée dans ce document, les ventes de homard dépassent \$32 millions, comparé au \$24 millions de l'industrie forestière. Le homard gaspésien, à lui seul, dépasse toute l'industrie forestière comme contributeur au PIB régional. De plus, cette bonne gestion du homard a installé un cycle vertueux qui génère des retombées économiques importantes dans des domaines connexes, par exemple l'établissement de deux chantiers navals, dont l'un construit des bateaux homardiers électriques, à coque en aluminium recyclable. L'ingénuité et les efforts des gaspésiens, visibles dans le dossier de la pêche des homards, a permis un essor économique et environnemental louable. (Gagné, G. Graffici 2022)

Il existe donc plusieurs options possibles, sur différentes échelles, allant d'une refonte majeure du régime forestier du Québec au statu quo, et s'étalant sur une période de semaines ou de décennies.

Certaines options, tel un moratoire immédiat sur les coupes forestières dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, pourraient être implantées rapidement et avoir un effet positif à long terme sur le caribou, sans affecter l'économie de la Gaspésie.

D'autres options, tel le remaniement du système de consultation publique, s'étalent sur le moyen terme au cours de quelques années, et auraient un effet plus important sur la population gaspésienne mais peut être sans avoir l'impact voulu sur les caribous.

Des options plus larges, tel le remaniement de l'économie forestière gaspésienne et la réduction de l'influence de l'industrie forestière au sein du MFFP, requièrent des initiatives et consultations majeures et s'échelonnent sur des années ou des décennies. Ces options devraient inclure des indicateurs spécifiques pour les caribous forestiers.

Dans tous les cas, les éléments suivants doivent être retenus :

1. Établissement d'objectifs clairs et mesurables pour l'usage du territoire gaspésien pour le bien public de toute la population (par exemple : 17% du territoire sous forme d'aires protégées)
2. Réduire l'influence de l'industrie forestière qui ne fournit qu'une contribution mineure à l'économie de la Gaspésie et du Québec (par exemple : réduire la proportion de représentants de l'industrie forestière sur les TGIRT, assurer que les membres ne sont pas en conflit d'intérêts, ou n'ont pas fait l'objet de griefs pour des raisons environnementales ou de déontologie)
3. Remaniement du système de consultation publique du MFFP afin d'intégrer les préoccupations de la population gaspésienne (par exemple assurer l'implication des municipalités dans le processus de consultation publique et l'implication des autochtones)
4. Optimiser les bénéfices collectifs plutôt que de gérer les forêts publiques avec l'objectif de maximiser la récolte ligneuse à court terme (par exemple : évaluer le potentiel économique de ventes de crédits carbone)
5. S'assurer que les données utilisées par le MFFP sont exactes et à jour (par exemple : ne pas fournir de contrats d'approvisionnement garantis sur des territoires qui n'ont pas été caractérisés par une évaluation sur le terrain dans les dix dernières années)

Recommandations

Solidarité Gaspésie est un regroupement citoyen qui cherche à mettre en œuvre un modèle de développement qui s'appuie notamment sur les PME locales (régionales) et qui permet de soutenir la création d'emplois durables chez nous. Suite à l'analyse ci-dessus, Solidarité Gaspésie propose deux grands champs d'actions. Le premier, à court terme, servira à protéger la harde de caribous forestiers, emblématiques de la Gaspésie. Le deuxième, à moyen et long terme, nécessitera une refonte du système de gestion des territoires publics de la Gaspésie afin de mieux servir toute la population gaspésienne et d'optimiser les bénéfices socio-économiques à long terme.

Si la harde de caribous s'accroît, où habitera-t-elle? Les écosystèmes dans lesquels les caribous de la Gaspésie habitaient ont été largement remplacés par des plantations sylvicoles mal gérées. Il faudra une vision sur cent ans pour rebâtir un écosystème digne des caribous, cependant il semble avoir peu d'intérêt dans ce genre d'initiative de la part du Gouvernement du Québec, et il est difficile de croire que le MFFP se verra octroyé les ressources nécessaires pour rebâtir les forêts naturelles de la Gaspésie.

Étant donné les conflits d'usage du territoire qui sont à la base du déclin du caribou gaspésien, et à la lumière des difficultés de gestion du territoire, nous croyons que la meilleure option est de sauver la harde des caribous par un programme d'élevage en captivité. Un projet de ce

genre a été proposé par le Bioparc de la Gaspésie à l'automne 2021, mais refusé par le MFFP (Radio Gaspésie, 25 avril 2022).

Champ d'action #1 : La protection immédiate du caribou de la Gaspésie

- Moratoire immédiat sur toutes les activités forestières dans l'ensemble de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie.
- Mise en place d'un comité de rétablissement du caribou qui intègre diverses petites et moyennes entreprises (PME) gaspésiennes qui utilisent le territoire (tourisme, acériculteurs, foresterie, éolien), les groupes environnementaux, les paliers gouvernementaux, et les citoyens concernés, avec le seul objectif d'agrandir la population de caribous en Gaspésie.
- Fixer des objectifs clairs et mesurables pour le rétablissement du caribou.

Champ d'action #2 : Projet pilote de gestion du territoire en Gaspésie

- Par sa géographie particulière, la Gaspésie offre l'occasion d'établir un nouveau modèle de gestion du territoire, où les citoyens ont une voix directe
- Établir un système, un comité, ou une association qui aurait pour but de fixer des objectifs larges d'utilisation du territoire (par exemple : 17% du territoire public en aires protégées, et une superficie équivalente en culture ligneuse intensive) et rebalancer l'usage du territoire pour une distribution plus équitable de l'utilisation des terres publiques
- Établir une offre de développement professionnel pour les travailleurs de l'industrie forestière qui désirent se réorienter (par exemple : travailleurs sylvicoles qui désirent travailler en agriculture, ou rachat des équipements des camionneurs artisans)
- Développer une vision à long terme pour l'usage du territoire gaspésien au 21^{ème} siècle, soit en 2050 et 2100
- Établir des dates précises pour le rétablissement de la harde au niveau de 300 et 500 individus. S'assurer que le financement de ces efforts ne dépende pas d'allocations annuelles du MFFP mais soit plutôt appuyé sous forme d'une Fondation pour les Caribous de la Gaspésie, gérée par un organisme reconnu comme le Bioparc de la Gaspésie.
- Reconnaître qu'il faudra rebâtir les forêts anciennes de la Gaspésie, et établir un réseau de massifs de forêts matures, et que cette initiative exigera plusieurs décennies, voire un siècle d'efforts
- Développer un centre d'expertise en recherche et éducation post-secondaire pour la Gaspésie, dans le domaine des Chic Chocs (foresterie, géologie, avalanche, écotourisme, caribous, ou autres à déterminer)
- Analyse de la possibilité économique d'un programme de crédits carbone pour les forêts anciennes de la Gaspésie

- Analyse des coûts et bénéfices, ainsi qu'une évaluation exhaustive des coûts d'opportunité des autres utilisations possibles du territoire (récréotourisme, produits forestiers non-ligneux, crédits carbone, acériculture, et autres)

Le caribou de la Gaspésie est le bouc émissaire d'une industrie forestière et d'un ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs incrustés dans un modèle d'utilisation du territoire qui ne fonctionne pas. Le caribou est emblématique de la Gaspésie et du Québec, et son déclin résulte des mauvaises pratiques de gestion du territoire. Il est encore possible de sauver le caribou émissaire, mais il faudra « une stratégie audacieuse, axée sur le renforcement des productions existantes et la valorisation du potentiel des filières émergentes » et « il semble clair que la situation requiert maintenant une vaste entreprise de mobilisation pour renverser la vapeur. » (Dupont et coll. 2017)

Références

1. Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie, (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie - 2019-2029.
2. Vors, I.S., J.A. Schaefer, B.A., Pond, A.R., Rodgers et B.R.A. Patterson (2007) “Woodland caribou extirpation and anthropogenic landscape distortion in Ontario”. The Journal of Wildlife Management, 71(4): 1249-1256.
3. Festa-Bianchet, M., J.C. Ray, S. Boutin, S.D. Côté et A. Gunn (2011). “Conservation of caribou (*Rangifer tarandus*) in Canada: an uncertain future”, Canadian Journal of Zoology, 69: 419-434.
4. Schaefer, J.A. et S.P. Mahoney (2007). “Effects of progressive clear-cut logging on Newfoundland caribou”, The Journal of Wildlife Management, 71(6): 1753-1757.
5. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2019). Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec.
6. Schepper, B. et A. Bégin (2020). Portrait de l’industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l’état, octobre 2020.
7. Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs (2019). Bilan quinquennal de l’aménagement durable des forêts 2013-2018, Contribution des produits forestiers non ligneux.
8. Dupont, D., F. L’italien, R. Laplante (2017) Agir pour relancer les domaines agricole et forestier des régions de l’Est-du-Québec. Se donner les moyens de réussir. Rapport de recherche de l’Institut de recherche en économie contemporaine, novembre 2017.
9. Vérificateur Général du Québec (2017). Rapport du Vérificateur général du Québec à l’Assemblée nationale pour l’année 2017-2018.
10. Ménard, M. (2022). Des accrochages « assez extrêmes » entre forestiers et acériculteurs, La terre de chez nous, 17 février 2022.
11. Finder Canada (2018). Top Ten Worst Industries, Canadian Forest Industries e-magazine, 27 août 2018.
12. Teck (2021). Working Together to Support the Recovery of the Threatened Klinse-Za Caribou Herd.
13. Gagné, G. (2022) Homard: L’exemple d’un stock de biomasse rétabli!, Graffiti 23 : 2
14. Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs (2004). Rapport de la Commission d’étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
15. Radio Gaspésie (2022). Une idée d’enclos d’élevage pour le caribou ignorée par Québec, 25 avril 2022.